

le 22 février 2017

Interdiction des mutilations génitales féminines (MGF) en Suède

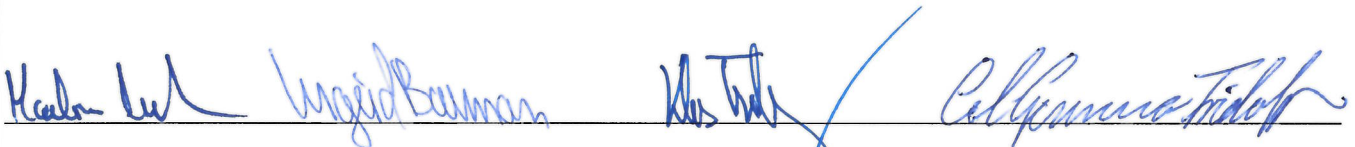
En Suède, tous les enfants ont droit à la protection contre la violence et l'agression. Cela comprend toutes les formes de mutilations génitales féminines (MGF), comme la circoncision, le perçage, la cautérisation, l'infibulation. Toutes les interventions non-médicales sur les organes génitaux sont interdites.

Tous les enfants ont droit à la meilleure santé possible. Pendant l'intervention (mutilation, suture, cautérisation, infibulation), la jeune fille risque des hémorragies graves et beaucoup de douleur et elle encourt le risque d'infection, par ex. les septicémies. Les MGF sont très traumatisantes pour les jeunes filles et le risque de développer des problèmes psychologiques est important. De plus, les filles ayant subi des MGF sont victimes de problèmes de santé tout au long de leur vie. Le problème le plus courant est que la fille est incapable d'uriner normalement : cet acte naturel prendra beaucoup de temps et il sera douloureux. Quand la jeune fille est en âge d'avoir des règles, le sang qui ne peut pas s'écouler peut causer beaucoup de douleur. Cela peut provoquer des maux de tête, des maux d'estomac, maux de dos et des sautes d'humeur. De plus, un certain nombre de femmes qui ont été victimes de MGF développent des problèmes sexuels et ont des difficultés pour tomber enceintes.

En Suède, il existe une loi spéciale, la Loi (1982: 316) contre les mutilations génitales féminines, qui interdit toutes les formes de MGF. Il est illégal d'effectuer, de participer à des MGF et, dans certains cas, de les promouvoir.

Les lois suédoises stipulent que les tuteurs doivent protéger leurs enfants, y compris contre les MGF. Si les responsables légaux de la fille n'ont pas pris toutes les mesures pour la protéger contre les MGF, ils peuvent être condamnés par un tribunal suédois, même si quelqu'un d'autre effectue la mutilation, et même si elle a lieu en dehors de la Suède.

Si une fille qui vit en Suède est victime de MGF, quel que soit le pays où la mutilation a lieu, et quelle que soit la personne qui l'effectue, ses responsables légaux peuvent encourir une peine d'emprisonnement.



Martin Myrskog
Directeur régional

Ingrid Burman
Gouverneur

Klas Friberg
Chef Police régionale

Carl-Gunnar Fridolfsson
Procureur en chef

Région de Kronoberg

Conseil d'administration
du comté

Autorité policière

Ministère public suédois



Språk : Franska